

Chargé de mission "préfiguration candidature Pays d'Art et d'Histoire



Offre n° O032250710000801

Publiée le 10/07/2025

Synthèse de l'offre

Employeur : P.E.T.R Pays d'Armagnac

Situé au Nord-Ouest du département du Gers, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac est un syndicat mixte regroupant 4 communautés de communes pour 45000 habitants.

Le PETR assure des missions de services pour le compte de ses adhérents : mise en oeuvre des politiques contractuelles, développement touristique, urbanisme, transition écologique et énergétique.

La structure qui accueille 10 agents est située dans la ville d'Eauze.

Site web de l'employeur : <http://www.pays-armagnac.fr>

Lieu de travail : Maison du vignoble Gascogne Armagnac - 1330 route de Manciet - bp3, Eauze (Gers)

Poste à pourvoir le : 01/10/2025

Date limite de candidature : 11/09/2025

Type d'emploi : Emploi temporaire

Durée de la mission : 3 mois

Détails de l'offre

Famille de métiers : Développement économique et emploi > Tourisme

Grade(s) recherché(s) : Emploi contractuel de cat. B

Métier(s) : [Chargé ou chargée du développement touristique](#)

Ouvert aux contractuels : Oui ([Art. L332-23 disposition 1 du code général de la fonction publique](#))

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité. Le contrat proposé ne peut excéder un an, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Temps de travail : Temps complet

Management : Non

Rémunération indicative : Rémunération fixée dans le cadre de la grille salariale des assistants territoriaux de conservation du patrimoine en fonction des qualifications et de l'expérience. Indemnisation des frais de déplacements

Avantages sociaux : Titres restaurants

Descriptif de l'emploi :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Armagnac (PETR) est un syndicat mixte de développement territorial qui agit pour le compte de 4 Communautés de Communes (45000 habitants). Territoire reconnu pour sa forte identité, le tourisme et la culture occupent une place importante dans le projet de territoire mis en oeuvre par le PETR.

Les élus s'interrogent sur l'opportunité d'adhérer au label « Pays d'Art et d'Histoire » promu par le ministère de la Culture. Après une première analyse du cahier des charges du ministère, des échanges avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC), deux débats en Comité Syndical et un voyage d'étude dans un territoire d'ores et déjà labellisé, les élus souhaitent approfondir leur réflexion sur certains points particuliers. C'est pourquoi, le PETR recherche un chargé de mission afin de conduire une étude de préfiguration d'une candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. La finalité de la mission consiste à apporter aux élus les éléments nécessaires à une prise de décision qui interviendra au début du prochain mandat (2ième semestre 2026).

Missions / conditions d'exercice :

Compte tenu de la courte durée de la mission, l'enjeu est de poser les bases stratégiques, organisationnelles et financières d'un projet de candidature et de vérifier la capacité du Pays d'Armagnac à répondre au cahier des charges du label Pays d'Art et d'Histoire dans des conditions soutenables et durables (à l'échelle de 10 ans).

Sous la responsabilité du Directeur du PETR, le chargé de mission aura pour missions principales :

- L'identification des orientations stratégiques d'un projet de candidature ;
- L'analyse des attentes des communes, des Communautés de communes vis-à-vis de la démarche et en particulier leur niveau d'ambition en matière de politique culturelle ;
- L'analyse des actions culturelles des communes, des Communautés de communes et des acteurs associatifs du territoire pouvant être rattachés à un programme d'action annuel « Pays d'Art et d'Histoire » ;
- La définition des principes et des modalités de mise en œuvre d'un programme d'animation annuel et d'un (ou plusieurs) Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine ;
- La proposition d'un schéma général d'organisation entre le PETR, les Communautés de communes, les communes et les acteurs culturels ;
- La proposition d'un modèle de financement de la démarche Pays d'Art et d'Histoire impliquant tous les acteurs concernés en tenant compte des possibilités de cofinancement de partenaires institutionnels tels que la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) ou encore du programme européen LEADER.

Le lieu de travail se situe dans les locaux du PETR du Pays d'Armagnac à EAUZE au centre du territoire, la mission implique un important travail de terrain avec des déplacements dans les communes.

La mission peut être amenée à évoluer au cours de l'étude afin de s'adapter au besoin du PETR.

Profils recherchés :

Formation en histoire, histoire de l'art, architecture, culture, médiation culturelle de niveau supérieur (bac +3 minimum)

SAVOIRS

Connaître la législation du patrimoine, les réseaux professionnels du patrimoine et de la culture

Être familiarisé avec la méthodologie propre à la recherche scientifique, archivistique et documentaire Être familiarisé avec la fonction publique territoriale et le fonctionnement des services de l'État partenaires (EN, DRAC...), et les services touristiques

Connaître et concevoir des outils de médiation culturelle

Connaître la méthodologie de conduite de projet

Connaître les techniques d'animation de réunions

Avoir un bon niveau rédactionnel, (syntaxe, orthographe) et maîtriser la note de synthèse

SAVOIR ETRE

Sens de la pédagogie, aisance relationnelle, réactivité, capacité à être force de proposition.

Autonomie et rigueur, disponibilité

Permis de conduire B indispensable.

Contact et modalités de candidature

Contact : 0562082657

Informations complémentaires :

Rémunération selon les conditions statutaires + régime indemnitaire + avantages sociaux.

Lettre de candidature et CV à envoyer à l'adresse suivante :

direction@pays-armagnac.fr ou par courrier postal.

Page de candidature en ligne : <https://www.emploi-territorial.fr/candidature/o032250710000801-charge-mission-prefiguration-candidature-pays-art-histoire>

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.